

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 6 juillet 2021

CHARTES DE DÉONTOLOGIE DE LA VILLE DE NANTES ET NANTES MÉTROPOLE

Comment participer aux commissions « Éthique et transparence » ?

Jusqu'au 25 juillet, il est possible de déposer sa candidature pour siéger dans les commissions d'éthique et transparence de la Ville de Nantes ou de Nantes Métropole et pour participer à leurs travaux. Ces commissions, composées à 50 % de citoyens et à 50 % d'élus, veilleront à l'application de la charte de déontologie des élus et participeront au recrutement du déontologue des élus.

5 PRINCIPES : INTÉRÊT GÉNÉRAL, PROBITÉ, IMPARTIALITÉ, EXEMPLARITÉ, TRANSPARENCE

En juin 2014, la Ville de Nantes a été l'une des premières villes de France à mettre en place une charte de déontologie, après Paris et avant Rennes. Dès le début de ce nouveau mandat, Johanna Rolland s'était engagée à renforcer la portée de la charte par de nouvelles mesures, y compris sur le lien avec les citoyens et sur la prise en compte de l'exigence écologique.

En octobre 2020, le Conseil Municipal et le Conseil Métropolitain ont chacun adopté une nouvelle charte de déontologie qui repose sur cinq principes fondamentaux : l'intérêt général, la probité, l'impartialité, l'exemplarité, la transparence. Les élus ont alors pris plusieurs engagements et, parmi ceux-ci, figurent l'installation de deux commissions d'éthique et transparence – l'une pour la Ville, l'autre pour la Métropole – ainsi que la désignation d'un déontologue commun aux deux collectivités.

CANDIDATEZ EN LIGNE AVANT LE 25 JUILLET POUR INTÉGRER LES COMMISSIONS

Chaque commission se réunira en moyenne 3 fois par an. Leurs travaux – des avis et recommandations sur la bonne mise en œuvre des engagements en matière de transparence des élus, d'éthique et de déontologie – seront à chaque fois rendus publics sur le site internet commun à la Ville et la Métropole et un bilan d'activité sera présenté chaque année. C'est la commission métropolitaine qui intervient dans le processus de recrutement du déontologue. Elle sera chargée de proposer une liste de candidats par ordre de priorité à Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, qui désignera le ou la déontologue.

La commission municipale comprendra 10 membres dont 5 citoyens; la métropolitaine comprendra 20 membres dont 10 citoyens. Les élus ont d'ores et déjà été désignés lors des Conseils d'octobre dernier. Ils sont issus de la majorité et de la minorité : Fabrice Roussel, vice-président de Nantes Métropole, présidera la commission métropolitaine ; Sophie Van Goethem, conseillère municipale d'opposition, présidera de la commission nantaise.



Pour pouvoir être tiré au sort et devenir l'un des citoyens membres d'une commission « Éthique et transparence », il faut poser sa candidature avant le 25 juillet sur [Dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/deontologie](https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/deontologie)